

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS
6 rue des Ursulines 21230 ARNAY-LE-DUC

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays Arnay Liernais, dûment convoqués le onze septembre, se sont réunis à la salle des fêtes de Blanot sous la présidence de Monsieur Dominique HERY, Vice-président.

Présents :

Présents :

Odette MAZILLY, Roger GAGNEPAIN, Claude CHAVE, Marie-Aleth CLERGET, Marie-Thérèse DUBAJ, Jean-Jacques JOLY, Nathalie CARLIER, Joël LEFEVRE, Éric NOEL, René MARGERIE, Geneviève MORTIER, Jean-Marc PILLOT, Marie-Bernadette DUFOUR, Marc LOISEAU, Michel ROUHETTE, Jean-Pierre MONTCHARMONT, Martine CHAMBIN, Pierre GOBBO, Michel LIBRE, Josiane MILLOT (suppléante de Jean DECOMBARD), Dominique HERY, Josiane BOLATRE, Jeanne-Françoise CHAUSSADE-HERY, Joël GAILLOT, Anne-Marie JEANNIN (arrivée à 18H30), Nadine RATEAU, Alain BIGEARD, Henri LAVILLE, Gérard SAGETAT, Pierre POILLOT (arrivé à 19H00), Alain GUINIOT, Jean-François PARFAIT, Armand HERY, Armand POILLOT.

Monsieur Jocelyn CHAPOTOT ,Trésorier Communautaire

Absents - Excusés :

Gérard DAMBRUN (pouvoir à Dominique HERY), Claire SOURIEAU, Natacha BRIEZ, Raymond MOREL, Colette LEFEVRE, Mireille HENRY-DESCHAMPS (pouvoir à Pierre GOBBO), Jean DECOMBARD, Jean-Louis BOULEY, André JOEL, Martine DESBOIS, Edmond BENOIT, Marie-Reine MAÎTRE (pouvoir à Alain BIGEARD), André MOINGEON, Alain BELORGEY (pouvoir à Jean-Marc PILLOT), Michel CHARLOT.

Secrétaire de séance : Geneviève MORTIER

Le Premier Vice Président excuse l'absence de Monsieur le Président empêché.

Il porte à la connaissance des Conseillers communautaires les absences excusées et les pouvoirs.

Il ouvre la séance et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués en exercice : 48

Nombre de délégués présents : 32

Nombre de procuration : 4

Nombre de votes possibles : 36

Quorum atteint.

.

Objet : PRISE EN CHARGE DE DEUX ENFANTS DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE AUX SERVICES PERISCOLAIRES POUR LE COMPTE DU SDIS DE LA COTE D'OR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La consolidation du volontariat est aujourd'hui un objectif stratégique pour le SDIS, mentionné en tant que tel au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques. Il est crucial de maintenir et développer cette composante de notre organisation pour garantir le maillage du territoire départemental en termes de distribution des secours. Les attentes de la société moderne en matière de sécurité, le développement des risques de toutes natures croisés avec le contexte de fortes contraintes budgétaires auxquelles est confronté le SDIS aujourd'hui, incitent à rechercher des solutions innovantes et pérennes.

En outre, le modèle des secours français est profondément républicain. Il fonctionne grâce à la citoyenneté et l'engagement de ceux qui y participent. Toutefois, nous pouvons constater que nos citoyens sont aujourd'hui consommateurs de secours et très peu acteurs de leur propre sécurité, contrairement à ce qu'était le fondement de la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

Dans ce contexte, notamment lié aux récents événements dramatiques, nous devons réaffirmer le modèle de sécurité civile comme un puissant vecteur d'engagement citoyen et de renforcement de l'appartenance républicaine.

C'est pourquoi, face à la situation de fragilité factuelle de certains centres d'incendie et de secours et, malgré toutes les mesures déjà prises depuis plusieurs années au plan national mais également au niveau départemental, il y a lieu de chercher, sans à priori, à redynamiser le volontariat.

Conscient des enjeux locaux, le service départemental d'incendie et de secours a engagé une réflexion afin de définir des propositions pour améliorer le potentiel de mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires en journée, dans un plan d'actions visant à garantir un volontariat de qualité tout en prenant en compte les contraintes de chacun de manière à l'adapter à la diversité territoriale.

Parmi les mesures préconisées, celle visant à améliorer la disponibilité opérationnelle en période diurne concerne tout particulièrement les collectivités territoriales.

Par ailleurs, ce plan s'inscrit résolument dans l'engagement national pour les sapeurs-pompiers volontaires signé le 11 octobre 2013 et plus récemment dans un plan d'actions national présenté le 29 septembre 2018 par le Ministre de l'Intérieur.

Pour améliorer la disponibilité opérationnelle en période diurne, le SDIS de la Côte d'Or souhaite engager, entre autre, un partenariat avec les collectivités sous forme de convention dite "périscolaire".

Le principe :

- Inscription à l'année de deux enfants de sapeur-pompier volontaire par jour aux services périscolaires (cantine, garderie),
- Le CIS concerné a la charge d'organiser la planification des enfants de SPV susceptibles de pouvoir bénéficier de cette mesure,
- Cela vaut pour les enfants des SPV déjà inscrit à ces services comme pour ceux qui ne le sont pas.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants :	32 votants + 4 pouvoirs
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

décide :

- d'autoriser la prise en charge de deux enfants de sapeur-pompier volontaire par jour par les services périscolaires (cantine, garderie),

- de conclure pour cela une convention avec le SDIS 21 qui fixe les modalités d'organisation de cette prise en charge,

Objet : REGIE DES TRANSPORTS

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes de Liernais et de la Communauté de communes du Pays d'Arnay au 1^{er} janvier 2017 ;

Il est décidé de maintenir une régie des transports scolaires au sein du nouvel EPCI issu de la fusion.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants :	32 votants + 4 pouvoirs
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

décide :

- de maintenir une activité transport et de créer une régie de transport suite à la fusion de la Communauté de communes de Liernais et la Communauté de communes du Pays d'Arnay.

Objet : REDEVANCE SPECIALE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016, portant fusion de la Communauté de communes de Liernais et de la Communauté de communes du Pays d'Arnay au 1^{er} janvier 2017 ;

Monsieur le premier Vice-Président propose d'étendre la mise en place de la redevance spéciale à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays Arnay Liernais.

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 09 octobre 2001 et du 03 avril 2007 constituant une redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers ;

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants :	32 votants + 4 pouvoirs
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

décide :

- d'étendre la mise en place de la redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays Arnay Liernais,

- de fixer les tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2018 comme sur le tableau annexé,

- que la facturation sera établie annuellement au vu des pesées réalisées,

- que la TEOM, réglée au titre de la taxe foncière 2017 sera déduite du montant de la redevance spéciale sur présentation de justificatifs.

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Monsieur le premier Vice-Président expose aux conseillers communautaires que la Commission d'Appel d'Offres à procéder le 30 octobre 2018 à 14H30 à l'analyse des offres concernant la consultation pour la collecte, le transport et le conditionnement des déchets issus de la collecte sélective.

Il précise que cette même Commission d'Appel d'Offres se réunira à nouveau le mardi 6 novembre 2018 pour attribuer le marché, mais il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec les prestataires retenus.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 32 votants + 4 pouvoirs
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces du marché pour la collecte, le transport et le conditionnement des déchets issus de la collecte sélective, avec le(s) prestataire(s) retenu(s).

Objet : ORDURES MENAGERES, COMMANDES DE CONTENEURS

Monsieur le premier Vice-Président expose aux conseillers communautaires qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères, pour l'usage des particuliers.

Monsieur le premier Vice-Président propose de procéder à l'acquisition de conteneurs d'une capacité de 140L, 240L et 500L auprès de la société CITEC.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 33 votants + 4 pouvoirs
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

décide :

- de procéder à l'acquisition auprès de la société CITEC de :

- 10 bacs de 140L au prix unitaire de 31,00 € HT,
- 20 bacs de 240L au prix unitaire de 38,60 € HT,
- 7 bacs de 500L au prix unitaire de 109,05 € HT,

- de procéder à l'acquisition de diverses pièces détachées, rives, axes, clips pour 158,75 € HT.

Le Conseil communautaire est informé que la commission environnement a émis un avis défavorable à la demande de la commune de Viévy pour la mise en place de conteneurs enterrés.

Ce dossier sera représenté lors d'un prochain Conseil , une étude de faisabilité sera effectuée.

Objet : COMPETENCE ECONOMIQUE, OUVERTURE DOMINICALE

Vu l'article 250 de la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité des chances économiques ;

Vu la démarche de l'enseigne BI1 Supermarché pour l'ouverture dominicale de cinq dimanches et jours fériés pour l'année 2019 ;

Monsieur le premier Vice-Président propose aux conseillers communautaires d'émettre un avis défavorable à cette demande.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants :	33 votants + 4 pouvoirs
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	1

décide :

- d'émettre à l'encontre de l'enseigne BI1 Supermarché un avis défavorable pour l'ouverture de cinq dimanches et jours fériés pour l'année 2019.

Objet : FIXATION DES RATIOS « PROMU-PROMOUVABLE » POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire, que l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que pour tout avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Monsieur le premier Vice-Président rappelle que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de sa compétence exclusive après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Monsieur le premier Vice-Président précise également que ce taux, dit « ratios promus/prouvables » est librement fixé par les assemblées délibérantes et peut varier entre 0 et 100 %.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de retenir les ratios suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios (%)
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} Classe	100%

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 33 votants + 4 pouvoirs

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

décide :

- d'adopter les ratios ainsi proposés :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios (%)
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} Classe	100%

- de solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire,

- de modifier le tableau des emplois en conséquence

-de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} décembre 2018

Objet : DEMISSION D'UN VICE-PRESIDENT

Monsieur le premier Vice-Président expose aux conseillers communautaires que Monsieur le Sous-Préfet de Beaune a accepté, par courrier en date du 13 septembre 2018, la démission de la fonction de Vice-Président de Monsieur Alain BELORGEY, étant précisé qu'il demeure conseiller communautaire.

Il précise qu'il appartient au Conseil communautaire de décider de pourvoir ou non le poste vacant.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 33 votants + 4 pouvoirs

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

décide :

- de ne pas pourvoir le poste vacant

Objet : VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Monsieur le premier Vice-Président informe les conseillers communautaires qu'un éventuel acquéreur a fait part de son souhait de procéder à l'achat du bâtiment sis 6 rue des Ursulines – 21230 ARNAY-LE-DUC, cet immeuble abritant actuellement le siège de la Communauté de communes du Pays Arnay Liernais.

Monsieur le premier Vice-Président propose de solliciter l'avis de France Domaine pour engager les démarches administratives.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants :	34 votants + 4 pouvoirs
Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

décide :

- de solliciter l'avis de France Domaine pour la vente d'un bien immobilier sis au 6 rue des Ursulines – 21230 ARNAY-LE-DUC.

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET GENERAL CCPAL

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants :	34 votants + 4 pouvoirs
Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

décide :

- de voter à la section de fonctionnement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6262 – Frais de télécommunications		1 000.00		
6455 – Cotisations pour assurance du personnel		1 600.00		
6521 – Déficit des budgets annexes		27 695.00		
65548 – Autres contributions	6 800.00			
6558 – Autres contributions obligatoires		2 250.00		
6419 – Rembours sur rémunérations du personnel				7 830.00
6459 – Rembours sur charges				2 300.00
73223 – FPIC				11 943.00
744 - FCTVA				3 672.00
TOTAUX	6 800.00	32 545.00	0.00	25 745.00

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET MAISON DE L'ENFANCE

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 34 votants + 4 pouvoirs

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

décide :

- de voter à la section d'investissement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2051 – Concessions et droits similaires		400.00		
28051 – Amortissement concessions				375.00
28158 – Amortissement mat & outil				375.00
281735 – Amortissement install gener.				375.00
28183 – Amortissement mat bureau et inf				375.00
TOTAUX	0.00	400.00	0.00	1 500.00

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET MAISON DE L'ENFANCE

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 34 votants + 4 pouvoirs

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

décide :

- de voter à la section de fonctionnement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
64131 – Rémunérations		4 000.00		
6453 – Cotisations aux caisses de retraites		630.00		
6451 – Cotisations à l'URSSAF		2 500.00		
7552 – Déficit du budget annexe par BG				7 130.00
TOTAUX	0.00	7 130.00	0.00	7 130.00

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET OFFICE DU TOURISME

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 34 votants + 4 pouvoirs

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

décide :

- de voter à la section d'investissement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2051 – Concessions et droits similaires		2 500.00		
021 – Virement de la section fonctionnt				2 270.00
28183 – Amortissement mat bureau et inf				100.00
10222 - FCTVA				130.00
TOTAUX	0.00	2 500.00	0.00	2 500.00

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 34 votants + 4 pouvoirs

Pour : 38

Contre : 0
Abstention : 0

décide :

- de voter à la section d'investissement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
28158 – Amortissement autres install mat & outillage				550.00
TOTAUX	0.00	0.00	0.00	550.00

- de voter à la section de fonctionnement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6811 – Dotations aux amortissements		550.00		
7552 – Déficit du budget annexe par BG				550.00
TOTAUX	0.00	550.00	0.00	550.00

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 34 votants + 4 pouvoirs
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

décide :

- de voter à la section d'investissement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2051 – Concessions et droits similaires		1 500.00		
21312 – Bâtiments scolaires	15 600.00			
2158 – Autres installation mat & outill		220.00		
21731 – Bâtiments publics		25 100.00		
28158 – Amortissement mat & outil				23 000.00
1321 – Subventions Etat et Etablist nat				9 420.00
TOTAUX	15 600.00	26 820.00	0.00	32 420.00

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 34 votants + 4 pouvoirs

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

décide :

- de voter à la section de fonctionnement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6188 – Autres frais divers	18 200.00			
64111 – Rémunération principale		8 000.00		

64112 – NBI, SFT et ind de résidence		2 000.00		
64131 – Rémunérations		8 200.00		
TOTAUX	18 200.00	18 200.00		

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 34 votants + 4 pouvoirs
 Pour : 38
 Contre : 0
 Abstention : 0

décide :

- de voter à la section de fonctionnement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
60633 – Fournitures de voirie		1 020.00		
611 – Contrat de prestations de services		30 000.00		
6231 – Annonces et insertions		15 000.00		
6218 – Autre personnel extérieur		500.00		
022 – Dépenses imprévues	27 220.00			
6541 – Créances admises en non-valeur		4 800.00		
678 – Autres charges exceptionnelles		3 900.00		
6419 – Rembours sur rémunérations				1 300.00
7078 – Autres marchandises				7 700.00
7788 – Produits exceptionnels divers				19 000.00
TOTAUX	27 220.00	55 220.00	0.00	28 000.00

Objet : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le premier Vice-Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la collectivité est dans l'obligation de procéder à l'amortissement de ses biens corporels et incorporels. Il rappelle que la dernière délibération fixant les durées d'amortissement des immobilisations date du 16 novembre 2011.

Il informe les membres que suite à la fusion des deux Communauté de communes, il est nécessaire de délibérer pour fixer les durées d'amortissement des biens acquis par la nouvelle Communauté de communes.

Il rappelle aux conseillers communautaires les différentes durées votées en 2011 :

Libellé	Compte	Durée amortissement actuelle
<u>Immobilisations incorporelles :</u>		
- logiciels	205	2 ans
<u>Immobilisations corporelles :</u>		
- véhicules et matériels de transport	2182	5 ans
- matériel de bureau et informatique (Adsl, ordinateurs, téléphones)	2183	3 ans
- barnum	2188	3 ans
- installations générales, agencements et aménagements divers	2181	15 ans
- installations générales aménagements des constructions		
- matériel et outillage technique	21735	7 ans
(auto-laveuse, chaudière, tondeuse, lave-linge...)	2158	7 ans
	21758	3 ans

- Il est proposé aux conseillers communautaires le tableau suivant :

Libellé	Compte	Durée amortissement proposée
<u>Immobilisations corporelles</u> :		
- véhicules et matériels de transport (voiture, bus, Bom)		7 ans
- mobilier et matériel de bureau		7 ans
- matériel informatique (Adsl, ordinateurs, téléphones) et logiciels		4 ans
- autres matériels		7 ans
- équipements des cuisines		10 ans
- installations et appareils chauffage		10 ans
- subventions versées (204x)		10 ans
- bâtiments légers, abris		10 ans

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 34 votants + 4 pouvoirs

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

décide :

- de voter à la section de fonctionnement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
60621 – Combustibles		1 920.00		
64131 – Rémunérations		1 500.00		
6453 – Cotisations aux caisses de retraites		1 000.00		
6336 – Cotisations CNFPT - CDG		710.00		
6338 - Autres impôts, taxes et assimilés		710.00		
7552 – Déficit du budget annexe par BG				5 840.00
TOTAUX	0.00	5 840.00	0.00	5 840.00

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET MAISON DE L'ENFANCE

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,
Après mise au vote,

Votants : 34 votants + 4 pouvoirs
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

décide :

- de voter à la section de fonctionnement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
64131 – Rémunérations		4 000.00		
6453 – Cotisations aux caisses de retraites		630.00		
6451 – Cotisations à l'URSSAF		2 500.00		
7552 – Déficit du budget annexe par BG				7 130.00
TOTAUX	0.00	7 130.00	0.00	7 130.00

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE N°5 AU BUDGET GENERAL CCPAL

Monsieur le premier Vice-Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ou de régulariser certains crédits afin de régler des dépenses prévues en partie au budget primitif 2018 mais insuffisants.

Le Conseil communautaire,

Après mise au vote,

Votants : 34 votants + 4 pouvoirs

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

décide :

- de voter à la section de fonctionnement :

Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
64111 – Rémunération principale	11 000.00			
6453 – Cotisations aux caisses de retraites	1 970.00			
6521 – Déficit des budgets annexes		12 970.00		
TOTAUX	12 970.00	12 970.00	0.00	0.00

La séance est levée à 19 heures 30.

Vu, pour affichage,

Le Premier Vice- Président,

Dominique HERY

